AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-2-68 743528

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 88 - JANVIER 1968 *   31 JANVIER 1968

- NOTE IMPORTANTE : NOUS INFORMONS NOS ABONNES QUE CE BULLETIN EST LE DERNIER QUE RECEVRONT CEUX QUI N'ONT PAS RENOUVELE LEUR ABONNEMENT POUR 1968.

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Avant tout traitement il convient au moment de la taille d'hiver d'assurer la toilette des arbres en éliminant les branches dépérissantes ou mortes, les fruits momifiés et les pousses oïdiées, les parties chancreuses étant nettoyées et recouvertes d'un mastic fongicide.

Ces mesures prises simplifient l'opération assez difficile qu'est un traitement d'hiver bien effectué. Ceux-ci, bien qu'ils ne soient pas toujours indispensables sont vraiment utiles pour les vergers qui ont subi de fortes invasions de parasites au cours de l'année précédente. Ils sont également nécessaires pour "rattraper" les vergers négligés.

Exécutées au moins une quinzaine de jours après la taille, les pulvérisations très copieuses devront lessiver sous forte pression, l'ensemble du tronc, des charpentières et de la ramure, faites par temps doux, elles seront placées aussi près que possible du débourrement. Elles auront pour but :

- de nettoyer, de décaper les arbres en détruisant les mousses et les lichens,
- de détruire les oeufs et autant que possible toutes les formes hivernantes des parasites.

Les pesticides utilisés seront choisis en vue du but à atteindre :

1° - Produits à n'utiliser qu'au plein repos de la végétation :

- Huiles d'anthracène : utilisées contre les oeufs d'insectes notamment de pucerons et de Cheimatobie, les mousses et les lichens. Dose d'utilisation : 6 à 8 litres du produit commercial pour 100 litres d'eau.

- Huiles d'anthracène jaunes : contre les oeufs d'insectes, les mousses et les lichens. Ce sont des huiles de goudron additionnées de colorants nitrés, dose d'emploi ; 3 à 3 l·5.

2° - Produits à utiliser avant que les arbres n'aient atteint le stade "C" :

- Colorants nitrés : assez bon décapant, ovicide : pucerons et acariens : dose : 600 grammes de matière active/hectolitre.

- Huiles blanches : efficaces contre les cochenilles et les acariens ; dose : 3 l. du produit commercial.

* Le n° 88 ne concernant que les modalités de réabonnement n'a été envoyé qu'aux lecteurs non encore abonnés en 1968.

P/211

- Huiles jaunes : Ce sont des huiles blanches additionnées de colorants nitrés, dose 2 litres/hectolitre de la spécialité. Egalement préconisées contre les oeufs de pucerons, araignées rouges et de cheimatobies, les chenilles d'hyponomeute et les cochenilles.

3° - Produits à utiliser de préférence au débourrement jusqu'au stade "C3" :

- Oléoparathion : dose 1 litre à 1 l.5
- Oléomalathion : dose 3 litres/hectolitre.

Ces deux derniers produits sont employés contre les oeufs d'insectes, chenilles et cochenilles.

Les doses préconisées sont celles utilisées pour les arbres à pépins, pour les arbres à noyaux il est prudent de diminuer les doses de moitié.

TRAITEMENT DE LA CLOQUE DU PECHER ET DU MONILIA DES ARBRES FRUITIERS A NOYAUX :

Effectuer un traitement très soigné au premier gonflement des bourgeons, de préférence avec un produit cuprique à la dose de 500 grammes de cuivre/hectolitre ou un Zirame. D'autres fongicides organiques de synthèse tels que : Captane, Thirame, etc... utilisés aux doses indiquées par les fabricants peuvent être également employés.

POU DE SAN JOSE :

La législation sur la lutte obligatoire contre le Pou de San José obligeant tout propriétaire d'arbres fruitiers sur le territoire des zones contaminées et de protection, à traiter ses arbres, il n'en demeure pas moins vrai que ce traitement est fort utile dans la lutte contre les formes hivernantes de quantité d'autres parasites et que sa généralisation est une excellente formule même en l'absence de Pou de San José.

Le départ de la végétation étant parfois rapide, nous pensons qu'il est bon de penser dès maintenant à ce traitement pour l'effectuer lors de la première belle journée sans gel et sans vent.

Dans le cas d'arbres encroûtés par les cochenilles ou couverts de mousses et lichens, on utilisera des huiles jaunes d'anthracène de préférence aux huiles jaunes courantes, habituellement employées en traitement d'hiver. A l'approche du débourrement et pour éviter tout risque de brûlure on pourra encore utilement recourir aux Oléoparathions qui présentent une bonne efficacité contre les cochenilles.

L'efficacité du traitement, quel que soit le produit employé, dépend en grande partie de la qualité de la pulvérisation. Seuls des appareils à forte pression devront être utilisés et il ne faudra pas avoir peur de mouiller copieusement.

Possesseurs d'arbres fruitiers des zones contaminées et de protection, mettez-vous en règle avec l'arrêté ministériel du 4 Novembre 1958.

Doses d'utilisation :

- Huiles jaunes d'anthracène	: 3 litres/3 litres 5	pour 100 litres d'eau
- Huiles jaunes	: 2 litres	
- Oléoparathions	: 1 litre à 1 litre,5	

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Inspecteur de la Protection des Végétaux - Circonscription Phytosanitaire "Bourgogne & Franche-Comté" :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station Bourgogne et Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.